

AU CŒUR DE LA GUERRE POUR L'IMPORTATION DES MASQUES



COLIN DUCROTOY
(2014)
ingénieur du corps
des Mines en 3^e année
de formation



**JEAN LANGLOIS-
MEURINNE** (2014)
ingénieur du corps
des Mines en 3^e année
de formation

Durant la période de confinement, les auteurs ont travaillé au sein d'une équipe de la direction générale des entreprises (DGE) pour faciliter les importations de masques pour les entreprises. Ils reviennent ici sur leur mission et la manière dont l'État s'est saisi du sujet de l'approvisionnement en masques des acteurs économiques.

En mars 2020, la flambée de l'épidémie de Covid-19 en France et dans le monde provoque l'explosion de la demande de masques de protection. Les pays atteints cherchent à se fournir en matériel sanitaire (masques, thermomètres, etc.). D'importantes capacités de production sont installées en Chine où l'épidémie est désormais contenue. Afin d'équiper en priorité le personnel soignant, le gouvernement français réquisitionne l'ensemble des stocks de masques disponibles sur le territoire français le 13 mars 2020.

Entre réquisitions et importations

Ainsi les entreprises qui ont besoin de masques pour assurer la continuité de leurs activités (agroalimentaire, logistique, etc.) doivent s'adresser à l'État pour accéder aux stocks réquisitionnés. Face à l'interruption des importations de masques par les entreprises que

provoquent les réquisitions, la Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances modifie, une semaine après sa parution, le décret du 13 mars pour relancer les importations. Un communiqué de presse des douanes faisait état le 1^{er} mai d'une augmentation des importations de masques de 3 000 % par rapport à 2019. Cependant, il n'existe initialement pas de véritable marché du masque et les entreprises ont de grandes difficultés à se fournir. De son côté l'État est sollicité simultanément par des acteurs offrant des masques importés et par des entreprises désireuses d'équiper leurs employés. La DGE met alors en place une cellule d'appui à l'importation dont la mission est de mettre en →

REPÈRES

Les masques utilisés dans le cadre de l'épidémie relèvent de trois catégories différentes :

- Les dispositifs médicaux dits « masques chirurgicaux » protègent l'environnement des projections du porteur.
- Les équipements de protection individuelle (EPI) incluent notamment les masques FFP2 dont le port est recommandé pour le personnel soignant exposé à des patients malades. Ces masques correspondent habituellement à une utilisation dans un cadre industriel régi par le droit du travail (protection contre des aérosols ou particules fines).
- Les masques « grand public », le plus souvent en tissu, lavables et réutilisables, dont l'Afnor a défini les spécifications et dont la DGA et le LNE (Laboratoire national de métrologie et d'essais) certifient les performances, protègent contre les projections du porteur.

Les deux premières répondent à des normes harmonisées européennes. La troisième est une création française dans le cadre de la lutte contre la Covid.



© DARIA USTIUGOVA / STOCK.ADOBE.COM

→ relation acheteurs et vendeurs ainsi que de faciliter les démarches d'approvisionnement. Pendant deux mois, cette petite équipe de trois à cinq personnes recense les offres d'importation qu'elle communique ensuite régulièrement à près de 300 entreprises et 60 fédérations professionnelles, tout en assurant la coordination des différents services de l'État concernés.

Faciliter les commandes de masques auprès d'importateurs fiables

Alors que Santé publique France finalise des contrats pour quelques milliards de masques à destination des hôpitaux, la cellule d'appui aux importations de la DGE reçoit plusieurs dizaines de propositions d'importation par jour pour des productions quotidiennes de 100 000 à 5 millions de masques. Celles-ci font suite aux appels lancés par les politiques et relayés par les médias et associations, dont l'AX.

La tension sur le marché des masques est inédite : la demande explose, les fournisseurs traditionnels sont saturés, si bien qu'une grande partie de l'offre est assurée par des producteurs chinois de textile, de matériel électronique ou de mobilier d'intérieur reconvertis à l'occasion de la crise. Tout d'abord, en collaboration avec les autres administrations concernées : direction générale du travail (DGT), direction générale de la santé (DGS) et direction générale des douanes et droits indirects

(DGDDI), des équivalences entre normes internationales et normes harmonisées européennes sont établies, permettant notamment l'importation de masques répondant à des normes chinoises. Puis il est nécessaire d'identifier les importateurs fiables. La cellule étudie donc chacune des offres, prend systématiquement contact avec les vendeurs et vérifie l'authenticité des documents transmis (rapports d'essais, certificats de conformité CE, etc.). En complément, des vérifications d'honorabilité des importateurs sont effectuées. Étant donné le volume d'offres qui lui parvient par mail, la cellule met en ligne un formulaire pour en accélérer le traitement grâce au site demarches-simplifiees.fr qui dématérialise les démarches administratives. La liste d'importateurs recensés est mise à jour quotidiennement et est communiquée aux entreprises et fédérations susceptibles de procéder à des commandes importantes de masques (au-delà de 100 000 masques, afin d'éviter de saturer les importateurs avec une multitude de demandes pour des petites quantités). C'est ainsi que la cellule de crise orchestre, en urgence et dans un contexte de marché chaotique, la rencontre entre offre et demande de masques : plus de 150 offres d'importation jugées fiables ont été mises à disposition de plus de 300 entreprises, 18 filières et 50 fédérations.

En parallèle, l'équipe accompagne de nombreuses entreprises dans l'analyse de leurs fournisseurs afin de prévenir d'éventuels blocages en douane.

L'ambassade de France en Chine entre en jeu

Après avoir mis en relation entreprises et fournisseurs fiables, la DGE fait appel à l'aide précieuse de l'ambassade de France en Chine. Celle-ci a également formé une cellule de crise pour informer les entreprises françaises des conditions d'exportation depuis la Chine, fournir un appui diplomatique si nécessaire et assurer le lien avec l'aviation civile chinoise pour les autorisations de vol. En effet, les modalités d'exportation de matériel sanitaire chinois se durcissent au fur et à mesure des semaines, à la suite de quelques scandales révélant l'exportation de matériel de mauvaise qualité. Ces décisions ne font que déstabiliser encore davantage le marché des masques. Les autorités chinoises restreignent d'abord les exportations de matériel médical aux usines disposant d'une licence idoine et recensées sur une liste blanche. Quelques jours plus tard, elles imposent des contrôles douaniers supplémentaires des produits en sortie d'usine. Finalement, fin avril, la Chine étend le concept de liste blanche aux EPI et publie une liste noire de fournisseurs interdits à l'exportation. Les évolutions des procédures administratives entraînent de nombreux retards (certains colis resteront bloqués plusieurs semaines) et renforcent la crainte d'une fermeture des frontières chinoises. Malgré la complexité et l'inédit de la situation, le travail conjoint de l'ambassade et des équipes de Bercy permet d'apporter une information juste et précise en temps quasi réel aux entreprises importatrices.

Coordonner le transport

Les obstacles liés aux formalités douanières en Chine se doublent d'une pénurie de transport aérien. En l'absence de passagers, les capacités aériennes sont réduites et désorganisées et la tension sur le marché des masques se propage aux chaînes logistiques. Les difficultés rencontrées pour acheminer les masques depuis la Chine sont d'autant plus importantes que ceux-ci ne transitent habituellement pas en avion, car leur faible coût comparé à leur volume important rend ce mode transport non compétitif : en temps normal, le coût d'un masque (hors transport) est de quelques centimes d'euro. Le transport par avion au plus fort de la crise représentait environ 10 centimes par masque ! Toutefois l'urgence prévaut et seule la solution aérienne permet une livraison massive et rapide de masques. Avec la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), la DGE s'est assurée de la mobilisation des commissionnaires de transport afin d'augmenter les capacités de fret aérien. Les offres de transporteurs sont relayées vers les importateurs dont

les marchandises sont en attente après avoir passé la douane chinoise. Les équipes des douanes françaises participent à l'effort sept jours sur sept. Tout cela permet aux entreprises de mettre en place une chaîne d'approvisionnement depuis la Chine. Certains importateurs vont même jusqu'à louer des avions sur quelques semaines pour acheminer eux-mêmes plusieurs dizaines de millions de masques jusqu'en France.

Organiser la distribution

Pendant la crise, les usines chinoises produisent en flux tendu et priorisent les volumes de commandes importants et payés d'avance. Les grandes entreprises parviennent donc en majorité à s'approvisionner alors que les PME et ETI rencontrent des difficultés à se fournir pour des volumes plus faibles. L'enjeu est double : il s'agit de massifier la demande en consolidant des commandes plus petites et de distribuer les masques à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille. Dès le décret qui relance les importations de masques, le ministère de l'Économie cherche à faire naître une logique d'approvisionnement par filière économique. Toutes les filières sont invitées à grouper des commandes *via* des fédérations professionnelles (par exemple France Chimie), notamment par un référent PME chargé d'agréger leurs besoins ou au niveau d'un donneur d'ordre (par exemple Naval Group). En parallèle, la plateforme Stopcovid19 est lancée en partenariat avec Mirakl, entreprise spécialisée dans la conception d'applications web de places de marché, pour servir les entreprises de plus de 250 salariés. La Poste et Cdiscount mettent également en place des solutions permettant aux entreprises de moins de 250 salariés de se fournir en masques. Ainsi, les dispositifs mis en place conjointement par la DGE et par les acteurs privés permettent à toutes les entreprises de disposer de masques en vue de la sortie du confinement le 11 mai 2020.

Face aux besoins massifs en masques et à la désorganisation du marché, l'État a mobilisé l'ensemble de son administration, en puisant même parmi les actuels élèves des corps de l'État. Avec les fédérations professionnelles, les logisticiens et les distributeurs, la cellule d'appui aux importations a coordonné l'ensemble des services de façon à assurer l'approvisionnement en masques des entreprises françaises. Si certaines ont réussi à s'approvisionner de façon autonome, l'action de la DGE a été saluée par de nombreux responsables d'entreprise qui rencontraient des difficultés pour se fournir. Cette mobilisation intense a ainsi facilité la sortie du confinement et la reprise de l'activité économique. X

“Le transport par avion au plus fort de la crise représentait environ 10 centimes par masque !”